

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### CONDITIONS GÉNÉRALES DE PRESTATION

La formation est un produit proposé par Le Centre de Langue et de Civilisation Arabe enregistrée en tant qu'organisme de formation sous le numéro : 11752107675. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Le CLCA est immatriculée sous le SIRET 32060792200038.

Toute inscription aux formations implique l'adhésion pleine et entière de la personne ayant renseigné et signé le devis ou bulletin d'inscription (ci-après « le signataire ») aux présentes conditions générales de prestations.

### OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Toute commande de formation implique l'adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de prestations qui prévalent sur tout autre document.

### PRISE EN COMPTE DES INSCRIPTIONS

- Pour les clients personnes morales : l'inscription n'est validée qu'à réception, d'une part, du règlement, s'il y a lieu (montant indiqué sur la convention de formation ou le bon de commande valant convention de formation) et, d'autre part, de la convention, du devis ou du bon de commande valant convention de formation, signé et revêtu du cachet de l'entreprise.
- Pour les clients personnes physiques : l'inscription n'est validée qu'à réception, d'une part, du contrat de formation signé et, d'autre part, du versement total du prix de la formation. Le versement du montant de la formation ne peut être exigé qu'à l'expiration du délai de rétraction de 15 jours qui court à compter de la signature de ce contrat.

### DOCUMENTS CONTRACTUELS

Le CLCA fait parvenir au client, une proposition commerciale et un programme détaillé de la formation.

Le client s'engage à retourner dans les plus brefs délais au CLCA un exemplaire signé.

L'envoi de ce document dûment complété et signé conditionne la prise en compte de l'inscription.

Il recevra ensuite une convention ou un contrat de formation.

Une convocation ainsi qu'un livret d'accueil sont adressés à l'intéressé avant la tenue de la formation lui rappelant les modalités d'accès à la classe virtuelle (tutoriel), les informations pratiques et les horaires de la formation. Une attestation de fin de formation est adressée au financeur après la formation.

### **PRIX, FACTURATION ET REGLEMENTS**

Les prix sont indiqués HT majorés de la TVA exigible. Toute formation commencée est due en totalité, à l'exception des cas de force majeure ne permettant pas au stagiaire d'assister à la formation. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

Les factures sont payables, sans escompte et à l'ordre du CLCA à réception de celles-ci.

### **CONDITION DE REMBOURSEMENT**

**Toute inscription qui n'est pas précédée du test de positionnement du CLCA<sup>1</sup>réalisé dans son intégralité, ne donne pas de droit à remboursement en cas d'erreur de positionnement de la part de l'acheteur de la formation.**

**Le CLCA effectue le remboursement par virement bancaire après présentation de votre RIB. Le remboursement intervient dans un délais minimal de 40 jours à compté de la réception de votre RIB.**

### **REGLEMENT PAR UN OPCO**

Si le client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCO dont il dépend, il lui appartient :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ;
- de communiquer l'accord de prise en charge de l'OPCO au moins 8 jours avant le début de la formation.
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

Si l'OPCO ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au client.

Si le CLCA n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCO une semaine avant le premier jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du coût de l'action de développement des compétences.

### **PENALITES DE RETARD**

---

<sup>1</sup> <https://www.imarabe.org/fr/activites/cours-arabe/tests-de-positionnement-adulte>

Conformément à l'article L. 441-6 de code du commerce, des pénalités de retard, au taux annuel de 20 % et une indemnité de 40 € sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement figurant sur la facture.

## **REFUS DE COMMANDE**

Dans le cas où un client s'inscrirait à une formation du CLCA, sans avoir procédé au paiement intégral du ou des formations précédentes, le CLCA pourra refuser d'honorer la commande et lui refuser sa participation à la formation, sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

## **CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT**

**Toute annulation par le client doit être communiquée par écrit (mail) au plus tard 14 jours avant le début de la formation.**

Par ailleurs, en cas de formation inter entreprise, le CLCA se réserve le droit de :

- Modifier le contenu du programme de formation ou de remplacer l'intervenant prévu si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.
- Reporter l'inscription, dans un délai de 12 mois, sur une autre session si le nombre de participants est jugé insuffisant sur le plan pédagogique.

## **INFORMATIQUE ET LIBERTES**

Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par le client au CLCA en application et dans l'exécution des formations pourront être communiquées aux partenaires contractuels du CLCA pour les seuls besoins desdites formations. Le client peut exercer son droit d'accès, de rectification et d'opposition conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978.

## **RENONCIATION**

Le fait, pour le CLCA, de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

## **LOI APPLICABLE**

Les conditions générales et tous les rapports entre CLCA et ses clients relèvent de la loi française.

## **ATTRIBUTION DE COMPETENCES**

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la COMPÉTENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE PARIS, quel que soit le siège ou la résidence du client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas



au cas de litige avec un client non professionnel pour lequel les règles légales de compétences matérielles et géographiques s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt du CLCA qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

## **MEDIATION**

Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, l'OF propose un dispositif de médiation de la consommation. L'entité de médiation retenue est :

Le **Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP)**.

En cas de litige, le client peut déposer sa réclamation sur le site internet : <https://www.cmap.fr>, ou par voie postale Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris - 39, avenue Franklin-D. Roosevelt 75008 PARIS.

**DOMICILIATION** : le CLCA est domicilié à son siège social au 1 rue des Fossés Saint Bernard Place Mohamed V, PARIS 5<sup>ème</sup>.